

# **Compte rendu de la séance du vendredi 06 décembre 2019**

**Secrétaire de la séance:**Pascal AUDABRAM

**Présents :** Jean-Claude DEDIEU, Aline DESCOUENS, Nathalie TEYSSANDIER, Pascal AUDABRAM, Laurent BALAGUE

**Absent :** Jacqueline SAINTE-CROIX

## **Ordre du jour:**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2019

### **DELIBERATIONS:**

- Adressage postal

### **QUESTIONS DIVERSES**

-----

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2019 à l'unanimité des membres présents.

## **Délibérations du conseil:**

### **Adressage postal ( DE 2019 025)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renommer ou de créer certaines voies dans le cadre de l'adressage postal afin de favoriser une meilleure visibilité des lieux et de favoriser ainsi l'accès aux secours, livraisons, distribution du courrier entre autres.

Pour cela l'emprise de certains hameaux devra aussi être revue.

Vu l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de dénommer les voies et places publiques. La dénomination des voies et places publique est laissé au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle- même.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Encourtiech décide de nommer les **voies** suivantes :

- **ROUTE DE LA SERRE** de la parcelle section A n° 354 à la parcelle section A n° 245
- **ROUTE DU CAMPAS** de la parcelle section A n° 1712 à la parcelle section A n° 351
- **RUE DE LA COSTE** de la parcelle section A n° 1589 à la parcelle section A n° 1550
- **CHEMIN DE TEMPY** de la parcelle section A n° 503 à la parcelle section A n° 489
- **IMPASSE DE LA SALAMANDRE** de la parcelle section A n° 498 à la parcelle section A n° 486
- **RUE PRINCIPALE** de la parcelle section A n° 1643 à la parcelle section A n° 555
- **IMPASSE DE LA HOUNT** bordant la parcelle section A n° 649
- **IMPASSE DES ABEILLES** de la parcelle section A n° 646 à la parcelle section A n° 647
- **CHEMIN DU NERT** de la parcelle section A n° 1815 à la parcelle section A n° 1279
- **ROUTE DE LA CARRIÈRE** de la parcelle section A n°1875 à la parcelle section A n° 1404
- **ROUTE DE LA VIGNETTE** de la parcelle section A n° 849 à la parcelle section A n° 877
- **CHEMIN DE CAYCHENAT** de la parcelle section A n° 849 à la parcelle section A n° 847
- **RUE DU REMPART** de la parcelle section A n° 855 à la parcelle section A n° 970
- **IMPASSE DU CASTETH** de la parcelle section A n° 1717 à la parcelle section A n° 973

Conforme à la cartographie jointe en annexe

Le Conseil Municipal de la Commune d'Encourtiech décide de nommer les **places** suivantes :

- **PLACE DE L'ÉCOLE** entre les parcelles section A n° 504- 1650- 500
- **PLACE DES VICOMTES** parcelle section A n° 970
- **PLACE DU MÉTIER** bordée par les parcelles section A n° 863-866-850

Conforme à la cartographie jointe en annexe

### **EMPRISE DES HAMEAUX D'ALUSSAT et du TOURON**

Du fait de l'apparition de nouvelles constructions devant entraîner un adressage plus précis, l'emprise des hameaux suivant devra être revue :

#### **AULUSSAT**

Ce hameau sera délimité de la façon suivante : Au Nord par la parcelle section A n° 260, au Sud par la parcelle section A n° 444, à l'Est par la parcelle section A n° 332 et à l'Ouest par la parcelle section A n° 1542

#### **TOURON**

Ce hameau sera délimité de la façon suivante : Au Nord par la parcelle section A n°1709, à l'Ouest par la parcelle section A n° 354. Les limites Sud et Est restant inchangées.

Cartographie en annexe.

**Délibération adoptée par 5 voix pour 0 contre 0 abstention**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Voirie** : Laurent Balagué informe le Conseil Municipal qu'il est allé sur la voie desservant "la cabane des chasseurs" avec l'Entreprise Malet. Un devis sera établi par cette entreprise afin de réparer les dégradations de la chaussée.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h00.